

☺ **Clauses fiscales dans les contrats internationaux**

Maîtriser la charge d'impôt afférente aux opérations internationales

Code 1287	Durée 1 jour / 7 heures	Tarif Inter* 1 327 € HT
---------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Mesurer la liberté contractuelle dont dispose l'entreprise face à des dispositions fiscales souvent impératives
- Qualifier correctement les clauses contractuelles au regard des textes fiscaux applicables
- Identifier et analyser leurs conséquences fiscales pour l'entreprise française

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

Evoluer entre liberté contractuelle et limites d'ordre public

- Notion fiscale de prix entre professionnels et règles applicables en l'absence de clause fiscale
- Limites posées par les dispositifs légaux : la question de la légalité des clauses - un effet généralement limité aux parties au contrat
- Enjeux en matière de retenue à la source, TVA, droits de douane
- Contraintes économiques qui entourent les clauses fiscales : Incoterms, contrôle des changes

Contrôler les clauses fiscales présentes dans les contrats internationaux

- Interprétation et requalification des contrats par l'administration fiscale et le juge
- Recours du contribuable : recours amiables, arbitrage, procédures spécifiques à la TVA
- Cas pratique : réviser les clauses de prix dans des contrats de distribution

Etablir une typologie des clauses fiscales présentes dans les contrats internationaux

- Désignation contractuelle du redevable de l'impôt
- Transfert ou partage de l'impôt
- Fixation du prix
- « Gross-up », « reverse charge »

PUBLIC

Fiscalistes - Avocats - Experts-comptables - Responsables des contrats signés avec des partenaires étrangers - Juristes - Responsables export

PRÉ-REQUIS

Pratiquer les contrats internationaux

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Analyse de contrats

Les participants sont invités à apporter des exemples de clauses fiscales que l'intervenant utilisera pour illustrer la démarche d'analyse

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec

vos accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Clauses visant à optimiser ou à retarder le paiement de l'impôt
- Partage d'expériences : quelles sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées et quelles pistes pour les résoudre ?

Examiner les contrats internationaux de prestations de services

- Enjeux de la qualification au regard des retenues à la source
- Examen de cas particuliers : « management fees », prestations de services techniques, etc.
- Cas pratique : distinguer les clauses qui impliquent une imposition en tant que redevances ou en tant que bénéfices d'entreprise

Recourir à des intermédiaires : le risque « établissement stable »

- Clauses susceptibles de révéler l'existence d'un établissement stable
- Focus sur la notion d'« agent dépendant »
- Délégation de pouvoir
- Cas pratique : identifier les clauses permettant de révéler un établissement stable

Analyser quelques cas particuliers pour circonscrire les risques fiscaux

- Chantiers : supervision et surveillance ; surveillance à distance ; chantiers successifs
- Contrats de co-traitance internationale : recherche ou fabrication en commun

Organiser la rupture des relations contractuelles pour limiter les impacts fiscaux

- Traitement fiscal de la réparation du préjudice subi : risques fiscaux de requalification de l'indemnité en élément d'actif ; cas de la rupture brutale
- Conséquences de la cessation ou du transfert d'une activité
- Illustration : les conseils pratiques pour aménager la rupture des relations contractuelles

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 29 Sep. 2026 – Session Garantie
- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

A DISTANCE

- 29 Sep. 2026 – Session Garantie
- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

BORDEAUX

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

CHAMBERY

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

GRENOBLE

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

LILLE

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

LYON

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

MARSEILLE

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

NANTES

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

NICE

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

NIORT

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

PAU

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

RENNES

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

ROUEN

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

STRASBOURG

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

TOULOUSE

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026

TOURS

- 12 Nov. 2026
- 16 Déc. 2026